



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/46/47
22 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 107 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

Organisation des services d'édition au Siège de
l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	3
I. FONCTIONS DES EDITEURS A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	2 - 6	3
II. ORGANISATION DES SERVICES D'EDITION	7 - 11	6
III. EFFECTIFS ET VOLUME DE TRAVAIL DES SECTIONS D'EDITION AU SIEGE	12 - 19	8
IV. UTILISATION DE NOUVELLES TECHNIQUES	20	10
V. CONCLUSIONS	21 - 25	11

Annexe

Tableau 1. Répartition du personnel d'édition au Siège, par unité administrative	14
Tableau 2. Répartition du personnel d'édition au Siège, par unité administrative	15

TABLE DES MATIERES (suite)

	Page
Tableau 3. Répartition des services d'édition et des services techniques/fonctionnels, par fonction et par unité administrative	16
Tableau 4. Répartition des travaux d'édition, par unité administrative et par organe intergouvernemental	18
Tableau 5. Edition des publications : répartition du volume de travail, par programme	19

INTRODUCTION

1. Lorsque le Comité du programme et de la coordination (CPC) a examiné, à sa trente et unième session, le chapitre 4 (Affaires politiques, affaires de l'Assemblée générale et services de secrétariat) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 17, "un certain nombre de délégations se sont demandé s'il était réellement nécessaire de disperser les fonctions éditoriales au sein du Bureau des affaires politiques, des affaires de l'Assemblée générale et des services de secrétariat et entre ce bureau et le Département des services de conférence. Elles ont estimé que le rassemblement de ces fonctions sous l'égide du Département des services de conférence irait dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une plus grande économie dans cet important domaine d'activité". Le CPC a "recommandé au Secrétaire général de garder la question de l'organisation des services d'édition à l'examen et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session" 24. Le présent rapport est soumis comme suite à cette recommandation du CPC.

I. FONCTIONS DES EDITEURS A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

2. Le travail d'un éditeur au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies consiste à s'assurer que le texte envoyé à la traduction ou à la reproduction ne comporte pas d'erreur, que sa présentation est claire et son argumentation solide et qu'il répond vraiment à la demande formulée. Ce travail implique un certain nombre de tâches, dont la plupart doivent être effectuées en étroite collaboration avec l'auteur du document.

3. Selon la Classification commune des groupes professionnels, reprise dans la norme du deuxième niveau applicable pour le classement des emplois d'éditeur, les fonctions des éditeurs dans les organismes des Nations Unies sont les suivantes :

"Revoir et évaluer les écrits des auteurs et faire des recommandations concernant leur acceptabilité, à des fins de publication dans une ou plusieurs langues; commander ou demander les articles et ouvrages à des fins de publication; examiner la documentation pour vérifier si elle est conforme à la politique et aux pratiques établies de l'organisation et déceler les erreurs manifestes ou possibles dans le texte original; proposer des réaménagements, négocier les changements suggérés avec l'auteur; récrire et abrégier les textes pour les rendre plus cohérents et plus clairs et conformes aux règles de limitations de la documentation; veiller à ce que la formulation, la terminologie, le style et la syntaxe soient corrects; éditer les documents pour en vérifier l'orthographe, la ponctuation, la syntaxe et la continuité et vérifier les faits, les dates et les statistiques mentionnés dans les textes en utilisant des sources de référence standard; vérifier l'exactitude des citations, comparer les textes et les épreuves pour veiller à ce qu'ils soient conformes aux éditions dans d'autres langues en informant les autres éditeurs des changements nécessaires dans les autres versions; obtenir, sélectionner et utiliser des illustrations;

rédiger des titres et donner des instructions aux imprimeurs en ce qui concerne les caractères à utiliser; contrôler la pertinence et l'exactitude des corrections apportées par les vérificateurs d'épreuves et les auteurs sur les épreuves; vérifier que les règles relatives aux droits d'auteur soient respectées et obtenir les droits et autorisations nécessaires; écrire des articles ou d'autres textes, y compris des résumés et du matériel publicitaire à des fins de promotion des ventes.

4. Les services requis dépendent de la nature des documents à éditer, comme on le verra plus loin dans la description des tâches des différentes sections d'édition. On notera également que, dans plusieurs cas, les sections d'édition ont aussi des responsabilités en matière de planification et de suivi de la production.

5. Dans la Division des affaires de l'Assemblée générale et dans celle des affaires du Conseil économique et social et des services de secrétariat, par exemple, les éditeurs sont chargés de veiller non seulement à ce que les rapports et autres documents soient correctement édités mais aussi qu'ils soient produits en temps voulu et présentés de la même façon, conformément aux règles établies par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Cela implique que le travail d'édition soit planifié et réparti sur toute l'année. L'édition, et les fonctions de planification et de prévision qui s'y rattachent, ont donc un rapport avec les services fonctionnels de secrétariat que le Bureau des affaires politiques, des affaires de l'Assemblée générale et des services de secrétariat assure pour l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Compte tenu de ces responsabilités en matière de planification et étant donné la complexité de la documentation à traiter, les fonctions des éditeurs du Bureau des affaires politiques, des affaires de l'Assemblée générale et des services de secrétariat débordent quelque peu la définition donnée au paragraphe 3 ci-dessus.

6. Le travail d'édition que nécessitent les différentes catégories de documents et de publications est résumé ci-après :

a) Documents établis à l'intention, ou émanant, des principaux organes des Nations Unies et de leurs organes subsidiaires :

i) La documentation établie avant les sessions comprend essentiellement les rapports établis par le Secrétaire général ou le Secrétariat comme suite à la demande de l'organe concerné, afin de lui faciliter l'examen des points inscrits à son ordre du jour. Plusieurs organes sont également saisis de documents soumis par des Etats Membres, des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations intergouvernementales. Les sections responsables de l'édition avant les sessions sont indiquées au tableau 3 de l'annexe au présent rapport, leurs fonctions étant essentiellement celles qui sont décrites au paragraphe 3 ci-dessus;

- ii) La documentation établie en cours de session comprend essentiellement les états d'incidences sur le budget-programme, les projets de décision et de résolution qui doivent être adoptés par l'organe intergouvernemental concerné, ainsi que son projet de rapport. Les sections responsables de l'édition, et la nature de leurs fonctions, sont les mêmes que pour la documentation établie avant les sessions;
- iii) La documentation établie après les sessions comprend le texte final des rapports tels qu'ils ont été adoptés et les documents complémentaires, le texte final des résolutions et décisions ainsi que des comptes rendus des séances de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, les fascicules récapitulant les rectifications apportées aux comptes rendus des séances des différents organes et la version finale des documents du Conseil de sécurité. Au sein du Service de la rédaction, qui relève de la Division de la rédaction et des documents officiels (Département des services de conférence), la Section d'édition des documents officiels est chargée d'éditer l'essentiel de la documentation établie après les sessions, en ce qui concerne le Conseil de sécurité, le Conseil de tutelle, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. S'agissant de ces documents, l'édition consiste en particulier à s'assurer que le texte ne comporte pas d'erreur, qu'il est correctement référencé et présenté selon les normes et que les versions dans les différentes langues concordent avec l'original. Les éditeurs contrôlent également le processus de production;

b) **Publications.** Ces documents figurent dans le Programme des publications de l'Organisation et appartiennent à l'une des deux catégories suivantes :

- i) Les actes des réunions extraordinaires ou des conférences sont édités par des éditeurs spécialement affectés à ces réunions ou par les sections d'édition du Bureau des affaires politiques, des affaires de l'Assemblée générale et des services de secrétariat ou du Département des services de conférence. Les fonctions des éditeurs consistent à revoir le texte pour s'assurer qu'il répond à la demande formulée et qu'il est propre à être publié, tout en vérifiant qu'il ne comporte pas d'erreurs, qu'il est correctement référencé et présenté selon les règles. Les éditeurs suivent également le processus de production;
- ii) Les publications et études ou rapports périodiques sont édités par les éditeurs de la Division des affaires du Conseil économique et social et des services de secrétariat (qui s'occupent de toutes les publications relatives aux domaines économique et social émanant du Département des affaires économiques et sociales internationales, du Département de la coopération technique pour le développement, du

Centre pour la science et la technique au service du développement et du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, qui ont été approuvées par le Comité des publications), du Département des affaires de désarmement, de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Département des services de conférence. Les textes sont rédigés par les fonctionnaires des services organiques ou par des consultants travaillant sous leur supervision. Les éditeurs s'assurent que la formulation, la terminologie et la syntaxe sont correctes et que le style est celui qui convient et, dans la mesure du possible, ils vérifient l'exactitude des faits, des dates, des sigles, des chiffres, des citations, des traductions, des formules et des statistiques.

II. ORGANISATION DES SERVICES D'ÉDITION

7. Les documents délibératoires et les documents officiels des principaux organes des Nations Unies, ainsi que de nombreuses publications produites au Siège sont édités par la Division de la rédaction et des documents officiels du Département des services de conférence et par la Division des affaires de l'Assemblée générale et la Division des affaires du Conseil économique et social et des services de secrétariat du Bureau des affaires politiques, des affaires de l'Assemblée générale et des services de secrétariat. Les tableaux 3 et 4 de l'annexe au présent rapport indiquent la répartition des responsabilités en matière d'édition de la documentation délibératoire et des documents officiels, aux différents stades d'établissement de cette documentation.

8. Les responsabilités se répartissent ainsi :

a) La Division des affaires de l'Assemblée générale est responsable de l'édition de tous les documents établis avant les sessions de l'Assemblée générale et de certains des documents de session, ainsi que des communications portant la cote A/S ou A/E. La version finale des projets de résolution présentés directement à l'Assemblée générale ainsi que les rapports des grandes commissions de l'Assemblée, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et d'autres organes subsidiaires sont également édités par cette division;

b) La Division des affaires du Conseil économique et social et des services de secrétariat est chargée d'édition de l'essentiel des documents établis avant ou pendant les sessions qui sont présentés au Conseil économique et social et à la plupart de ses organes subsidiaires (à l'exception du CPC) ainsi que les rapports finals de ces organes, les documents de session pour la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, les documents établis avant et après les sessions du Comité administratif de coordination et les documents établis avant et pendant les sessions de différents comités spéciaux du Conseil économique et social;

c) Au sein du Département des services de conférence, la Section du contrôle de la rédaction est chargée d'éditer les documents établis avant et pendant les réunions du Conseil de sécurité (à l'exception des documents portant la cote A/S qui sont édités par la Division des affaires de l'Assemblée générale) ainsi que les résolutions, décisions et rapports du Conseil. Elle édite également les documents de session pour les grandes commissions de l'Assemblée générale, à l'exception de la Deuxième Commission, ainsi que les documents établis avant et pendant les sessions des organes subsidiaires de l'Assemblée dans les domaines politique et juridique. Après chaque session de l'Assemblée générale, la Section d'édition des documents officiels du Département des services de conférence établit, en étroite collaboration avec la Division des affaires de l'Assemblée générale, la version finale des résolutions et décisions qui figureront dans les documents officiels de la session, en veillant à ce qu'elles soient dûment référencées et que les textes concordent dans les six langues officielles. Cette section assure également l'édition et veille à la concordance des autres documents officiels, y compris les annexes se rapportant à tous les points de l'ordre du jour examinés par l'Assemblée générale à chacune de ses sessions, les résolutions et décisions du Conseil de sécurité, les suppléments trimestriels regroupant les documents présentés au Conseil de sécurité, ainsi que les procès-verbaux des séances de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. L'édition des résolutions de l'Assemblée générale, ainsi que des annexes, est faite au cours des six premiers mois de l'année suivant la fin de la session par des équipes composées de six éditeurs, qui travaillent en étroite collaboration pour s'assurer que les textes concordent dans toutes les langues officielles.

9. Pour les autres types de publications, des services d'édition ont également été mis en place au Département des affaires de désarmement, au Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle ainsi qu'au Département de la coopération technique pour le développement. Au Département des affaires de désarmement, l'éditeur du Service des publications et de la Campagne mondiale pour le désarmement édite les publications périodiques telles que le Bulletin sur le désarmement et Le désarmement en bref ainsi que des publications non périodiques et du matériel d'information. Au Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle, le Groupe de rédaction, rattaché au Bureau du Secrétaire général adjoint, est chargé de l'édition et du traitement de tous les documents établis au sein du Département et destinés à la traduction, à la reproduction et à l'impression. Au Département de la coopération technique pour le développement, le Groupe des rapports, qui relève de la Division de l'appui aux programmes, est chargé de l'édition et de la production des rapports et cartes établis sur la base des activités de coopération technique menées par le Département. Ainsi qu'il est indiqué à l'alinéa ii) du paragraphe 6 b) ci-dessus, les publications du Département qui ont été approuvées par le Comité des publications sont éditées par les soins de la Division des affaires du Conseil économique et social et des services de secrétariat.

10. Dans certains cas, les départements d'origine, comme le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, par exemple, font appel à des éditeurs indépendants pour éditer les publications qui visent un lectorat particulier. Il arrive également que la Section des ventes du Département des services de conférence fasse appel à des éditeurs indépendants pour réviser certaines publications officielles destinées à la vente, afin qu'elles soient plus attrayantes pour le grand public ou qu'elles répondent mieux aux besoins de certaines catégories de lecteurs, comme les étudiants qui travaillent sur les affaires internationales.

11. Bien que les éditeurs soient répartis entre plusieurs unités administratives, la cohérence des pratiques en matière d'édition au Secrétariat est assurée grâce à l'application des règles énoncées dans le Manuel de rédaction et d'édition de l'Organisation des Nations Unies ainsi que dans une série de directives élaborées sous le contrôle du Directeur (rédacteur en chef) de la Division de la rédaction et des documents officiels du Département des services de conférence. Quelle que soit l'unité administrative à laquelle ils sont affectés, les éditeurs maintiennent des contacts étroits - tant officiels qu'officieux - avec les éditeurs du Département des services de conférence, afin de veiller à l'uniformité des méthodes d'édition appliquées au Siège. Pour pourvoir tous les postes d'éditeur, on se fonde sur la liste des candidats qui ont été reçus au concours organisé par un conseil des examens auquel siègent des représentants des différentes sections d'édition : cette procédure garantit que les critères de recrutement et les modalités de formation sont les mêmes pour tous les éditeurs.

III. EFFECTIFS ET VOLUME DE TRAVAIL DES SECTIONS D'EDITION AU SIEGE

12. Le tableau 1 de l'annexe au présent rapport indique les effectifs proposés pour 1992-1993 dans les différentes sections d'édition mentionnées plus haut. L'information correspondante pour 1988-1989 figurait au paragraphe 29.25 du premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 3/ et elle est reproduite dans le tableau 2 de l'annexe au présent rapport. La réduction globale des effectifs d'éditeurs est due entre autres à des suppressions de poste faisant suite à la recommandation 15 du Groupe d'experts intergouvernementaux chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies 4/, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986. Ces suppressions de poste supposaient que la recommandation 2 du Groupe d'experts, tendant à réduire d'une manière générale le volume de travail lié aux conférences et réunions, serait appliquée.

13. La réduction escomptée par le Groupe d'experts en ce qui concerne la documentation à l'intention des organes délibérants et les publications ne s'est pas matérialisée. Si le nombre de réunions officielles de certains organes a diminué, le nombre de pages de documentation établies avant la

quarante-cinquième session de l'Assemblée générale accusaient en revanche une augmentation de 15 % par rapport à la documentation présentée à la quarante-troisième session (année comparable, puisque l'Assemblée n'avait pas à examiner de budget). Le nombre de résolutions adoptées par l'Assemblée générale s'accroît sans cesse : 228 à la quarante-deuxième session, 230 à la quarante-troisième, 240 à la quarante-quatrième et 269 à la quarante-cinquième. L'Assemblée a également tenu plusieurs sessions extraordinaires. De plus en plus de documents doivent être distribués à la fois en tant que documents de l'Assemblée générale et documents du Conseil de sécurité, d'où une augmentation du volume des suppléments contenant les documents officiels du Conseil de sécurité; les documents du Conseil de sécurité sont également plus longs et plus complexes. De même, un nombre croissant de documents doivent être distribués à la fois en tant que documents de l'Assemblée générale et documents du Conseil économique et social, et la documentation du Conseil et de ses organes subsidiaires est de plus en plus volumineuse.

14. Il faut signaler en outre une augmentation du nombre des publications. Bien que les organes intergouvernementaux aient, comme prévu, revu leurs programmes de publications périodiques, on note une augmentation nette de 22 publications. Les publications elles-mêmes sont devenues plus longues ou doivent être publiées plus fréquemment. Par rapport à 1990-1991, le programme de publications pour 1992-1993 représente environ 25 % de pages supplémentaires à éditer au Siège.

15. En conséquence, ces dernières années, le volume de travail a dépassé la capacité des services d'édition du Siège de l'ONU et des arriérés se sont accumulés en ce qui concerne les documents officiels, les actes de conférences spéciales et les publications.

16. L'arriéré qui s'est accumulé à la Section d'édition des documents officiels du Département des services de conférence est imputable à plusieurs facteurs :

a) L'Assemblée générale a de plus en plus tendance à tenir des reprises de ses sessions;

b) Elle a tenu de nombreuses sessions extraordinaires, parfois relativement longues;

c) Le nombre de résolutions adoptées s'accroît à chaque session;

d) Les documents à distribuer à la fois en tant que documents de l'Assemblée générale et documents du Conseil de sécurité sont de plus en plus nombreux, ce qui augmente d'autant le volume des suppléments contenant les documents officiels du Conseil;

e) Les documents du Conseil de sécurité sont devenus à la fois plus longs et plus complexes;

f) Le fait d'avoir à éditer les documents en arabe et en chinois rallonge les délais d'édition et d'harmonisation;

g) Les effectifs de la Section d'édition des documents officiels ont été réduits.

L'arriéré représente environ 58 500 pages (dans une langue seulement, soit quelque 350 000 pages dans les six langues), se répartissant comme suit :

Conseil de sécurité

Procès-verbaux de séances	20 500 pages
Suppléments	11 000 pages

Assemblée générale

Procès-verbaux de séances	27 000 pages
Conseil économique et social	400 pages

17. Les documents officiels de la Conférence des Nations Unies sur la succession d'Etats en matière de biens, archives et dettes d'Etat (volumes I et II) et ceux de la Conférence des Nations Unies sur le droit des traités entre Etats et organisations internationales ou entre organisations internationales doivent encore être édités en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en russe. Pour éditer environ 1 100 pages de documents officiels dans cinq langues, il faudrait une équipe de cinq éditeurs, travaillant pendant près d'un an.

18. Le programme de publications est également en retard, en particulier les publications dans les domaines économique et social, qui sont éditées à la Division des affaires du Conseil économique et social et des services de secrétariat, mais une nouvelle analyse est nécessaire avant de pouvoir faire une estimation des ressources requises pour résorber l'arriéré des travaux d'édition.

19. Des mesures visant à réduire le volume de la documentation et à moderniser et faciliter les travaux d'édition par d'autres moyens sont à l'étude, et au chapitre 4 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, le Secrétaire général demande un poste P-4 supplémentaire pour renforcer la Section du contrôle de la rédaction de la Division des affaires du Conseil économique et social et des services de secrétariat. Il propose néanmoins de garder à l'étude la question des ressources supplémentaires à prévoir éventuellement pour éliminer l'arriéré des travaux d'édition.

IV. UTILISATION DE NOUVELLES TECHNIQUES

20. Toutes les sections d'édition utilisent au moins dans une certaine mesure les nouvelles techniques de traitement de textes, et la transmission de documents et de messages, interne et externe, se fait de plus en plus par

facsimile et courrier électronique. Les sections d'édition sont reliées au système informatisé de suivi de la production documentaire, qui facilite la planification, le contrôle et le suivi des travaux. Les éditeurs du Département des affaires de désarmement et du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales disposent d'ordinateurs personnels pour préparer, avec des techniques combinant le traitement de textes et la publication assistée par ordinateur, des documents prêts à la reproduction. Ceux du Département des services de conférence ont des ordinateurs qui sont reliés aux bases de données bibliographiques de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et ont constitué leurs propres bases de données terminologiques et de référence. Certains travaux d'édition sont faits sur écran, mais vu l'insuffisance des ressources et la façon dont les corrections d'édition doivent être apportées, en particulier la nécessité de les indiquer toutes clairement dans le texte, les possibilités de travailler directement sur écran sont limitées.

V. CONCLUSIONS

21. Dans sa recommandation 29, le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau avait proposé que certains "services techniques (comme l'édition des documents)" soient transférés du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales au Département des services de conférence. Dans ses propositions de réforme, présentées comme suite à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général avait estimé que "séparer, dans le cas du Conseil ou celui de l'Assemblée, les services techniques et les services d'édition aurait pour effet de réduire sensiblement la capacité du Secrétariat de fournir de façon intégrée des services techniques de secrétariat aux organes intergouvernementaux" 5/. En conséquence, il avait décidé que le Bureau des affaires politiques, des affaires de l'Assemblée générale et des services de secrétariat reprendrait les fonctions de l'ancien Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales ayant trait à la fourniture de services techniques de secrétariat aux organes intergouvernementaux, aux réunions connexes et aux conférences spéciales.

22. Cette décision a été contestée par plusieurs organes intergouvernementaux, et, dans sa résolution 42/211 du 21 décembre 1987, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à la revoir. Lorsqu'il a examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991, le Comité consultatif a évoqué la question des gaspillages qui pourraient résulter du partage des responsabilités entre les services d'édition du Siège et, dans son premier rapport sur le projet de budget-programme 6/, le Comité, "prenant note des assurances que les représentants du Secrétaire général lui [avaient] données", a espéré "que les ressources dont le Siège [disposait] pour ces activités [étaient] intégralement utilisées de façon coordonnée, afin d'assurer le rendement optimal des divers services d'édition". Comme il l'a indiqué dans un rapport analytique où il rendait compte à l'Assemblée générale de l'application de sa résolution 41/213 7/, le Secrétaire général pensait alors "qu'il n'y [avait] pas doubles emplois, mais bien une répartition rationnelle des tâches entre les éditeurs de la Division de la rédaction et

des documents officiels (Département des services de conférence) et ceux du Bureau des affaires politiques, des affaires de l'Assemblée générale et des services de secrétariat, qui [travaillaient] en collaboration et de façon bien coordonnée, en se conformant aux mêmes règles et pratiques d'édition". Plus récemment, comme il a été signalé plus haut dans l'introduction au présent document, le Comité du programme et de la coordination, à sa trente et unième session, s'est dit préoccupé par la dispersion des services d'édition entre, d'une part, le Bureau des affaires politiques, des affaires de l'Assemblée générale et des services de secrétariat et, d'autre part, le Département des services de conférence. Le présent document fait suite à une recommandation du Comité sur la question. Dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 87, le Comité consultatif a noté que, malheureusement, la coopération entre les divers services d'édition du Secrétariat ne s'était guère améliorée. Il a également noté que "les fonctions d'édition continuent d'être accomplies comme dans le passé sans recours aux installations de TEI et autres innovations technologiques". Il a donc recommandé "que le Secrétaire général entreprenne, sans tarder, un programme de modernisation des fonctions d'édition actuelles afin de mettre en place un système d'édition plus rentable et plus cohérent à l'Organisation des Nations Unies, et qu'il fasse rapport à l'Assemblée générale sur les mesures prises à ce sujet lors de la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995".

23. Vu la diversité des travaux d'édition que nécessitent différentes catégories de documents et publications et compte tenu du calendrier d'exécution de ces travaux, l'organisation actuelle des services d'édition au Siège de l'Organisation semble être encore la façon la plus efficace et la plus rentable d'utiliser les effectifs réduits dont dispose le Secrétariat. L'application systématique des mêmes règles et pratiques d'édition dans tout le Secrétariat et les mesures prises pour que les éditeurs soient recrutés et formés selon des critères et normes uniformes permettent de maintenir des services d'édition de bonne qualité. Où qu'ils soient affectés, les éditeurs du Siège travaillent en étroite coopération les uns avec les autres et les transferts d'une section à l'autre sont encouragés, tant dans l'intérêt de l'Organisation elle-même que dans celui des fonctionnaires concernés. Parmi les mesures envisagées durant la période du plan à moyen terme (1992-1997), il est prévu de renforcer l'efficacité de l'ensemble des services d'édition en publiant une nouvelle version du Manuel de rédaction et d'édition et de généraliser les applications de techniques de pointe telles que le système de stockage et de recherche sur disque optique.

24. Néanmoins, comme il a été indiqué plus haut dans la section III, en raison du volume croissant la documentation à éditer, de gros arriérés se sont accumulés en ce qui concerne les documents officiels, les actes de conférences spéciales et les publications. Pour ce qui est de la documentation établie avant et pendant les sessions, depuis que des services d'édition distincts ont été affectés à l'Assemblée générale, dans les années 60, le nombre de questions inscrites chaque année à l'ordre du jour a considérablement augmenté, le volume de la documentation s'accroissant en conséquence. La

documentation distribuée durant les sessions est devenue très volumineuse et, comme les documents doivent être édités très vite, souvent le soir même, les travaux d'édition de la documentation des grandes commissions de l'Assemblée générale sont répartis entre les trois sections d'édition. Les éditeurs doivent travailler en étroite collaboration pour assurer l'application systématique des règles et pratiques d'édition en respectant l'intention des auteurs des documents sur lesquels ils travaillent.

25. Comme il l'a dit plus haut dans le paragraphe 29, le Secrétaire général se propose de garder à l'étude la question des ressources supplémentaires éventuellement nécessaires pour faire face aux besoins en matière d'édition. D'autre part, les organes intergouvernementaux s'étant à diverses reprises interrogés sur l'efficacité et la raison d'être des arrangements en vigueur, il réexaminera périodiquement les avantages que présente l'organisation actuelle des services d'édition par rapport à ceux qui pourraient découler du regroupement de ces services au sein du Département des services de conférence. Dans le cadre de ces reexamens, il étudiera également le rôle d'éditeurs dans les principaux départements d'origine en vue de déterminer si cette répartition des tâches, en permettant une collaboration plus étroite avec les auteurs des documents, contribue à l'utilisation rentable et efficace des ressources réduites en personnel d'édition.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 6 (A/46/6/Rev.1).

2/ Ibid., quarante-sixième session, Supplément No 16 (A/46/16), par. 89 et 96.

3/ Ibid., quarante-deuxième session, Supplément No 7 (A/42/7).

4/ Ibid., quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).

5/ A/C.5/43/1/Rev.1, chap. IV.B.

6/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 7, A/44/7, par. 1.35.

7/ A/45/226.

8/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 7, A/46/7, par. 4.7 à 4.9.

Annexe

Tableau 1

Répartition du personnel d'édition au Siège, par unité administrative
 (Effectifs proposés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993),

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					Total	Agents des services généraux		Total
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		1 ^{re} classe	Autres classes	
4. Affaires politiques, affaires de l'Assemblée générale et services de secrétariat :									
Affaires de l'Assemblée générale	1	-	3	1	-	5	-	2	2
Affaires du Conseil économique et social et services de secrétariat	-	1	2	4	-	7	-	2	2
5. Désarmement	-	-	-	1	-	1	-	-	
6. Questions politiques spéciales, coopération régionale, tutelle et décolonisation	-	-	-	1	1	2	-	2	2
14. Département de la coopération technique pour le développement	-	1	1	-	-	2	-	3	3
32. Services de conférence :									
Contrôle de la rédaction	1	-	4	-	-	5	-	1	1
Documents officiels <u>a/</u>	-	1	9	25	6	41	14	8	22
Total	2	3	19	32	7	63	14	18	32

a/ Les effectifs de la Section d'édition des documents officiels comprennent six fonctionnaires supplémentaires (quatre P-3 et deux agents des services généraux de première classe) pour l'édition en chinois, ce qui permet à la Section d'édition les documents officiels dans les six langues officielles mais, dans l'ensemble, ne lui permet pas de faire face à un volume de travail accru.

Tableau 2

Répartition du personnel d'édition au Siège, par unité administrative

(Effectifs proposés dans le premier rapport du Comité consultatif sur le projet
 de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989)

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					Total	Agents des services généraux		
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		1re classe	Autres classes	Total
1. Affaires politiques et affaires de l'Assemblée générale <u>a/</u>	-	1	3	1	1	6	-	2	2
2B. Affaires de désarmement <u>b/</u>	-	-	-	1	-	1	-	-	-
3B. Affaires politiques, tutelle et décolonisation <u>c/</u>	-	-	-	1	1	2	-	2	2
8. Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales <u>a/</u>	-	1	1	6	1	9	-	1	1
9. Département de la coopération technique pour le développement <u>d/</u>	-	-	1	1	-	2	-	2	2
29. Services de conférence <u>e/</u> :									
Contrôle de la rédaction	1	1	3	1	-	6	-	1	1
Edition des documents officiels	-	1	11	23	6	41	12	5	17
Total	1	4	19	34	9	67	12	13	25

a/ Postes inscrits au chapitre 4 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

b/ Postes inscrits au chapitre 5 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

c/ Postes inscrits au chapitre 6 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

d/ Postes inscrits au chapitre 14 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

e/ Postes inscrits au chapitre 32 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

Tableau 3

Répartition des services d'édition et des services techniques fonctionnels,
 par fonction et par unité administrative

	Division des affaires de l'Assemblée générale	Division des affaires du Conseil économique et social et des services de secrétariat	Division des services de conférence	Autre unité administrative
<u>Documentation établie avant les sessions</u>	<u>Assemblée générale</u> Assemblée plénière et toutes les grandes commissions; rapports du Comité consultatif	<u>Conseil économique et social</u> (et beaucoup de ses organes subsidiaires), sauf la documentation du CPC et tous les documents A/1, qui sont édités à la Division des affaires de l'Assemblée générale	<u>Conseil de sécurité</u> <u>Organes subsidiaires de l'Assemblée générale</u> , dans les domaines politique et juridique (Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, par exemple)	-
<u>Services techniques/fonctionnels</u>	<u>Assemblée générale</u> Assemblée plénière Bureau	<u>Assemblée générale</u> Deuxième Commission Troisième Commission <u>Conseil économique et social</u> (et beaucoup de ses organes subsidiaires)		<u>Assemblée générale</u> Commission politique spéciale (Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité Première Commission (Département des affaires de désarmement) Quatrième Commission (Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle) Cinquième Commission (Département de l'administration et de la gestion) Sixième Commission (Bureau des affaires juridiques) <u>Conseil de sécurité</u> (Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité)
<u>Documentation établie pendant les sessions</u>	<u>Assemblée générale</u> Assemblée plénière Certains A/C.5/L... et projets de rapports de la Cinquième Commission concernant la planification du programme et le projet de budget Documentation de session du CPC et rapports du Comité consultatif	<u>Assemblée générale</u> Deuxième Commission Conseil économique et social (et beaucoup de ses organes subsidiaires, sauf le CPC)	<u>Assemblée générale</u> Commission politique spéciale Première Commission Troisième Commission Quatrième Commission Cinquième Commission Sixième Commission <u>Conseil de sécurité</u>	-

Tableau 3 (suite)

	Division des affaires de l'Assemblée générale	Division des affaires du Conseil économique et social et des services de secrétariat	Division des services de conférence	Autre unité administrative
<u>Rapports d'organes</u>	<u>Assemblée générale</u> Toutes les grandes commissions <u>Conseil économique et social</u> (rapports à l'Assemblée générale) <u>Organes subsidiaires</u> dans les domaines politique et juridique (rapports à l'Assemblée générale)	<u>Conseil économique et social</u> Rapports d'organes subsidiaires au Conseil, sauf ceux du CPC	<u>Conseil de sécurité</u>	-
<u>Documentation établie après les sessions</u>	<u>Assemblée générale</u> Apporter tous les changements nécessaires au texte final des résolutions et décisions adoptées sur la base des rapports des grandes commissions	<u>Conseil économique et social</u> (documents E*)	<u>Assemblée générale</u> Préparer et harmoniser le texte final des résolutions, décisions et rapports des grandes commissions, dans les six langues officielles Préparer et harmoniser les annexes Préparer et harmoniser le texte final des procès-verbaux de séances <u>Conseil de sécurité</u> Rapport à l'Assemblée générale Harmonisation du texte final des résolutions et décisions dans six langues Harmonisation des procès-verbaux de séances, dans six langues Suppléments trimestriels <u>Conseil économique et social</u> Harmonisation du texte final des résolutions et décisions et des comptes rendus analytiques, dans six langues	

Tableau 4

Répartition des travaux d'édition, par unité administrative et par organe intergouvernemental

Assemblée générale	Edition avant la session	Edition pendant la session	Edition des rapports	Edition après la session
Assemblée plénière	Division des affaires de l'Assemblée générale	Division des affaires de l'Assemblée générale	Division des affaires de l'Assemblée générale	<u>Division des affaires de l'Assemblée générale :</u>
Commission politique spéciale	"	Département des services de conférence/Contrôle de la rédaction	"	Apporter tous les changements nécessaires aux résolutions et décisions
Première Commission	"	"	"	<u>Département des services de conférence/Édition des documents officiels :</u>
Deuxième Commission	"	Division des affaires du Conseil économique et social et des services de secrétariat	"	Harmonisation du texte final des résolutions et décisions, dans six langues;
Troisième Commission	"	Département des services de conférence/Contrôle de la rédaction	"	Annexe; Texte final des procès-verbaux de séances;
Quatrième Commission	"	"	"	
Cinquième Commission	"	Département des services de conférence/Contrôle de la rédaction/Division des affaires de l'Assemblée générale	"	
Sixième Commission	"	Département des services de conférence/Contrôle de la rédaction	"	
Rapports du Comité consultatif	"	Division des affaires de l'Assemblée générale	n.d.	
<u>Conseil de sécurité</u>	Division des services de conférence/Contrôle de la rédaction			
	Division des affaires de l'Assemblée générale (tous les documents A/E)	Département des services de conférence/Contrôle de la rédaction	Département des services de conférence/Contrôle de la rédaction	Département des services de conférence/Édition des documents officiels
<u>Conseil économique et social</u> (et organes subsidiaires, sauf le CPC)	Division des affaires du Conseil économique et social et des services de secrétariat	Division des affaires du Conseil économique et des services de secrétariat	La Division des affaires du Conseil économique et social et des services de secrétariat pour les rapports présentés au Conseil	Département des services de conférence/Édition des documents officiels
	Division des affaires de l'Assemblée générale (tous les documents A/E)		La Division des affaires de l'Assemblée générale pour les rapports présentés à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil	

Tableau 5

Edition des publications : répartition du volume de travail, par programme

1. Publications périodiques

1. On prévoit qu'en 1992-1993, environ 50 000 pages de publications périodiques, se répartissant entre les programmes indiqués ci-après, devront être édités au Siège. L'unité administrative chargée dans chaque cas des travaux d'édition est indiquée dans la dernière colonne du tableau.

Programme	Nombre de pages		Total	Unité administrative chargée de l'édition
	1992	1993		
Conseil de sécurité	724	224	948	Département des services de conférence/Contrôle de la rédaction
Division des droits des Palestiniens	655	655	1 310	"
Département des affaires de désarmement	3 861	3 496	7 357	Division des affaires de désarmement
Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer	3 673	3 383	7 056	Département des services de conférence/Contrôle de la rédaction
Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle	1 020	1 030	2 050	"
Département des affaires économiques et sociales internationales (sauf le Bureau de statistique)	3 690	1 790	5 480	Département des affaires du Conseil économique et social et des services de secrétariat
Bureau de statistique	1 999	2 242	4 241	"
Département de la coopération technique pour le développement	285	285	570	"

Tableau 5 (suite)

Programme	Nombre de pages		Total	Unité administrative chargée de l'édition
	1992	1993		
Centre sur les sociétés transnationales	2 232	2 232	4 464	"
Centre pour la science et la technique au service du développement	832	827	1 659	"
Bureau des affaires juridiques	8 364	6 940	15 304	Département des services de conférence/Contrôle de la rédaction
Commission de la fonction publique internationale	140	140	280	"
Total	27 475	23 244	50 719	

2. Publications non périodiques (études et rapports)

Il est prévu de produire environ 32 000 pages de publications non périodiques en 1992-1993, se répartissant comme il est indiqué ci-après entre les différents programmes. L'unité administrative chargée dans chaque cas des travaux d'édition est indiquée dans la dernière colonne du tableau.

Programme	Nombre de pages		Total	Unité administrative chargée de l'édition
	1992	1993		
Division des droits des Palestiniens	650	650	1 300	Département des services de conférence/Contrôle de la rédaction
Département des affaires de désarmement	1 134	1 134	2 268	Division des affaires de désarmement
Département des affaires économiques et sociales internationales	7 475	1 920	9 395	Division des affaires du Conseil économique et social et des services de secrétariat

Tableau 5 (suite)

Programme	Nombre de pages		Total	Unité administrative chargée de l'édition
	1992	1993		
Département de la coopération technique pour le développement	2 619	316	2 935	"
Centre sur les sociétés transnationales	6 450	7 000	13 450	"
Centre pour la science et la technique au service du développement	245	430	675	"
Bureau des affaires juridiques	1 125	1 545	2 670	Département des services de conférence/Contrôle de la rédaction
Total	19 698	12 995	32 693	